

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**L'an Deux Mille Vingt et le Dix Neuf Octobre à Dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la Salle Omega de la Commune de Sainte-Marie-la-Mer, sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.**

**Date de Convocation : 09/10/2020**

**N° 29032020**

**OBJET : DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

**MEMBRES EN EXERCICE : 59**

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 35**

ARIS Jean - Marie – AUROY Jean - Jacques- BERNARDY Laurent- BOBE Jean- BRUNELLE Laurent- DIAZ Jean François -DIDIER Claude- DUTILLEUL Xavier- FOURCADE Didier-GARCIA Michel- Mme GARCIA-VIDAL Madeleine-GARRIDO Roger- GIBERT Jean Michel-GOMEZ Claude- GOT Alain-GRAU Claude-JORDA Edmond-LAURENT Jean-MAROT Jean-Marie- MARTINEZ Théophile-MAURY Jean- - PEREZ Michel - PORTEILS Ludovic-PORTEIX Yves-PUIG Louis-PUJOL Gérard- ROIG Robert-SANCHEZ Sébastien- SCHMITT Henri- SILVESTRE Joseph-SOLER Gérard-SUCH Christophe-TARDA Robert- TORRENS Jean Claude-TRISTANT Benoît.

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 07**

BARCELO Guy suppléant de Jacques ARNAUDIES – FOURCADE Denis suppléant de Jean Louis CHAMBON- GARDON Patrice suppléant de FARRE Joseph- MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe -PALOFFIS Guy suppléant de Jean Paul BILLES-PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean Marie-SOURRIBES Pierre suppléant de Sébastien PI

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :11**

CAMSOULINES Hervé-CASANOVA Jean Louis-COLL Jackie-FOURCADE Philippe- LIZANO Lucien-LLOBET Guy-LOPEZ Thierry-PENEL Franck-PUIGNAU Alexandre- SIRACH Joseph – THIBAUT Jean Jacques

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :06**

JALLAT Jean Louis à BOBE Jean  
VIGNAU Gilbert à JORDA Edmond  
GOT Patrick à MAURY Jean  
VINCIGUERRA à GARCIA Michel  
GILLARD André à GRAU Claude  
MARGUERON Gérald à GARRIDO Roger

**Secrétaire de Séance : Xavier DUTILLEUL**

**Secrétaire Auxiliaire : Christine JALABERT**

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Nombre de présents : 42**

**Procurations : 06**

**Suffrages exprimés : 48      Pour : 48      Contre : 0      Abstention : 0**

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2020

## DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Rapporteur : M. Jean MAURY, Président

**N° 29032020**

M. Le Président indique qu'en application de l'article L5211-10, le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article [L. 1612-15](#) ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

**Il est proposé au Comité syndical de donner les délégations suivantes au Président :**

- Délégation générale en matière de commande publique et ainsi prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marché - ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés ;
- Passer avec les propriétaires fonciers de parcelles ou leurs représentants, dans le cadre des travaux exécutés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, des conventions de reconnaissance de servitude ou de mise à disposition gratuite de terrain sous forme d'actes administratifs ;
- Prendre toute décision concernant le recours aux services des huissiers de justice et avocats, fixer leur rémunération et régler leur frais et honoraires.
- Prendre toute décision pour établir les demandes de subventions auprès de l'état, Ademe, Région et autres collectivités territoriales et organismes.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Régler les conséquences dommageables de tout fait pour lequel la responsabilité du Syndicat serait engagée ;
- Prendre toute décision concernant l'organisation du Contrôle des Distributions d'Energie Electrique ;
- Prendre toute décision concernant la conclusion et la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation du louage de choses :

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2020

- Prendre toute décision financière et budgétaire concernant, par exemple, la réalisation des emprunts et ligne de trésorerie à hauteur d'un montant maximum de 500 000,00 €, la création, modification ou suppression des régies de recettes et d'avances, les admissions en non-valeur, etc.
- Décider de fixer le lieu de réunion du comité syndical dans l'une des communes membres ;

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Ouï l'exposé de son rapporteur, le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCEPTE** de donner les délégations telles qu'exposées ci-dessus au Président

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an  
que dessus  
Pour extrait Conforme

Le Président  
Maire de Ria-Sirach



Jean MAURY

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2020

Application agréée E.legalite.com